

Samuel Mayol, directeur de l'IUT de Seine Saint-Denis s'attaquait à l'islam : il est mis à pied

écrit par Christine Tasin | 13 novembre 2015



Nous vous avons tenu au courant de la pression (et des menaces de mort qu'il a reçues) mise sur Samuel Mayol, directeur de l'Institut universitaire de technologie de Saint-Denis, qui avait eu le courage de dénoncer la vente de sandwiches halal, les tapis de prières et des emplois communautaristes dans son université.

<http://resistancerepublicaine.com/2014/seine-saint-denis-le-directeur-de-liut-menace-de-mort-agresse-mercredi-soir/>

<http://resistancerepublicaine.com/2015/iut-paris-xiii-les-menaces-de-mort-continuent-contre-celui-qui-soppose-au-communautarisme-musulman/>

<http://resistancerepublicaine.com/2014/solidarite-avec-le-directeur-de-liut-de-saint-denis-menace-de-mort/>

Nous avons montré du doigt les pratiques peu élégantes de Salzman, le Président de l'Université...

<http://resistancerepublicaine.com/2015/universite-de-paris-8-saint-denis-il-est-interdit-de-soutenir-une-these-evoquant-juifs-et-arabes/>

La suite ne nous étonne même pas. Samuel Mayol est mis à pied..

C'est la logique dans la France hollandesque, se débarrasser de tous ceux qui n'acceptent pas l'islam et son communautarisme, les faire taire à n'importe quel prix.

« Une décision délirante ! » La réaction de [Richard Malka](#) à l'annonce de la mise à pied ce matin de Samuel Mayol, directeur de l'Insitut universitaire de technologie de Saint-Denis, tient en ces trois mots. « Samuel Mayol dénonce des malversations financières dans un établissement d'enseignement supérieur, ces malversations ont été constatées par des enquêteurs du ministère. Et la seule réaction de sa hiérarchie est de le suspendre de ses fonctions ? Je ne comprends pas », déclare l'avocat au Point.fr.

Suspendu « à titre conservatoire », dans l'attente de la décision de la section disciplinaire de l'université, pour une durée de quatre mois renouvelable, M. Mayol se voit interdit l'accès au campus.

Contactée, l'université Paris-13, dont dépend l'IUT, n'a pas encore communiqué les motifs de cette sanction. Mais celle-ci serait liée à la main courante, déposée à la demande de [M. Jean-Loup Salzman](#), président de l'université et supérieur hiérarchique de M. Mayol, il y a quelques jours. Dans ce document, la présidence de l'université [accuse nommément le directeur de l'IUT d'avoir déposé des tapis de prière dans une salle associative](#) pour faire croire qu'il s'agissait d'un oratoire musulman clandestin. M. Mayol a porté plainte contre M. Salzman pour dénonciation calomnieuse. Il avait reçu le Prix de la laïcité le mois dernier pour avoir dénoncé la dérive communautariste de certains étudiants et enseignants de son établissement.

Une proche de M. Mayol est également visée par une procédure disciplinaire. « On essaye de nous faire taire », assure un autre membre du conseil de direction de l'IUT qui a dénoncé, comme six autres de ses collègues, des dysfonctionnements graves au sein de cet IUT. « Nous devrions au contraire être soutenus », poursuit-il sous le couvert de l'anonymat. Les quelques professeurs et membres du personnel administratif qui font corps autour de M. Mayol ont, de fait, reçu des menaces de

mort anonymes il y a quelques mois. Ils ne comprennent pas l'attitude de la présidence de l'université. D'autant que M. Mayol a été agressé à deux reprises depuis trois ans. Le récit de ces deux attaques est mis en doute par ses détracteurs.

LIRE aussi « [Rentrée sous tension à l'IUT de Saint-Denis](#)»

http://www.lepoint.fr/societe/le-directeur-de-l-iut-de-saint-denis-mis-a-pied-12-11-2015-1980990_23.php